Nixon [suites]

Autor(en): **Abravanel, Philippe**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1974)**

Heft 284

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026608

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nixon (suites)

Soulagée, l'Amérique (et en particulier la presse américaine) évite de parler encore de Nixon. Cela nous empêche-t-il de revenir sur le sujet ? Ce qui a peut-être le plus frappé l'observateur européen dans l'affaire du Watergate, c'est que sa conclusion s'est transformée, avec la plus grande facilité, en un triomphe de la démocratie, ou plutôt d'un système institutionnel qui se réclame de la démocratie. Mais pendant des années, Nixon n'a-t-il pas joué habilement d'un système qui a donné, à l'envi, des preuves de sa fragilité ? (Réd.)

Après avoir suivi à la TV américaine le duel oratoire Johnson-Goldwater en octobre 1964, qui a consacré la victoire électorale du premier et la politique vietnamienne du second, la kermesse républicaine en été 1968, présidée désastreusement par un gentil inconnu répondant au nom de Gerald Ford, et qui vit le triomphe hurlant de Nixon, soutenu par Reagan, sur Rockefeller, j'ai encore eu le privilège, ce juillet 1974, d'assister aux débats télévisés du comité judiciaire chargé par la Chambre des Représentants d'étudier l'acte de destitution du président Richard Milhous Nixon. Chaque fois sur place, je pouvais comparer mes impressions à celles de quelques autochtones et aux propos de la presse étatsunienne.

Malgré l'approche des élections parlementaires de novembre, les 38 députés membres de ce comité judiciaire — 21 démocrates et 17 républicains, tous juristes — ont affiché un sérieux et une conscience de leur fonction assez admirables, surtout lorsqu'on a en mémoire les clowneries indécentes des « conventions » des partis.

La plupart de ces députés étaient certainement choqués par les actes de complicité du président. Certains sentaient monter en eux le soupçon — qu'ils se gardaient d'exprimer — que l'entrave à l'action de la justice avait pu être précédée d'une véritable instigation au crime : aux cambriolages du siège du Parti démocrate et du psychiatre de Daniel Ellsberg, à l'établissement de tables d'écoutes, à l'utilisation du fisc à des fin politiques. Cependant ces révélations n'auraient pas suffi pour faire pencher la balance en faveur de la destitution. Quand bien même les Anglo-Saxons seraient moins habitués que les Latins aux scandales politiques, Nixon n'est pas Profumo, et surtout les parlementaires républicains ne sont pas des enfants de chœur.

Ce que l'on sentait, chez ces représentants, c'était avant tout le vertige devant l'effondrement de la démocratie politique, qui reste un fondement sacré et respecté du peuple étatsunien. Cette grande puissance ne connaît pas le plus petit embryon de démocratie économique.

Si les syndicats pèsent lourdement dans les négociations de salaires et d'horaires, en revanche ils semblent se désintéresser de la sécurité de l'emploi et des assurances sociales. Un employé peut être congédié dans les quinze jours, quelle que soit la durée de son engagement. Les patrons cotisent rarement aux primes d'assurances. Quand à la cogestion, elle n'est même pas envisagée par les plus audacieux sénateurs démocrates.

Dès lors, si un président accédait à une puissance démesurée, rejetant le contrôle parlementaire et l'autorité judiciaire, bouleversant ainsi l'équilibre des trois pouvoirs, instituant en un mot la dictature aux Etats-Unis, ce pays perdrait toute sa raison d'être. Il ne pourrait plus clamer sa supériorité sur les Etats communistes, et devrait abattre la statue de la Liberté.

Les citoyens des Etats-Unis supportent sans peine la tyrannie chez leurs satellites — Amérique centrale, Corée du Sud, Philippines, etc. —, ils ne peuvent l'admettre chez eux. Johnson était déjà allé bien loin.

Nixon a dépassé la mesure. L'Athènes de Périclès l'aurait banni, Washington le destitue. Et le Parti républicain se refait une beauté.

P. A.

Le citoyen et le soldat

Demande d'enquête du Ministère public fédéral, incarcération dans le plus grand secret d'un responsable, séjour de ce dernier pendant neuf jours au Bois-Mermet sans le moindre mot d'explication du juge cantonal, auditions tout aussi confidentielles de plusieurs témoins et co-inculpés, on ne lésine pas, en haut lieu, sur les moyens pour percer à jour les activités des comités de soldats à Lausanne.

Et pourtant, si le malaise patent à l'Ecole de recrues de Colombier vient à être répercuté dans les journaux, le commandant et les officiers concernés parlent aussitôt d'agissements d'une jeunesse minoritaire et névrosée. Et pourtant si les revendications des recrues à Lausanne et Genève passent le mur des casernes pour faire l'objet d'articles dans la presse, alors, le conseiller d'Etat Claude Bonnard parle (il y a quelques mois devant la Société vaudoise des officiers) de « troubles engendrés par quelques farfelus ».

Le credo des comités de soldats

« Nous voulons:
» 1. Continuer la popularisation de ces luttes dans les casernes, dans les écoles professionnelles, les gymnases, les facultés et les quartiers.
» 2. Mener un travail d'information auprès des futurs soldats et des soldats qui veulent connaître leurs droits et défendre leurs intérêts dans les écoles de recrues et les cours de répétition.
» 3. Participer à la défense des soldats victimes de la répression civile et militaire.
» 4. Donner le point de vue des soldats et devenir un point de référence pour les luttes antimilitaristes. »
Ces quatre points (cf. DP 259) manifestaient les ambitions du premier « Journal du Comité de sol-